

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE1124

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° CE|693 de Mme Got

APRÈS L'ARTICLE 22

Supprimer le dernier alinéa de cet amendement.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement déposé en commission. Il convient de se pencher plus sérieusement sur la question des modalités de retrait avant d'adopter la disposition proposée de vote à la majorité des deux tiers.